



**Seine-Saint-Denis
Conseil Général**



Séance plénière du Conseil Général de la Seine-Saint-Denis du 18 décembre 2008

Agenda 21 de la Seine-Saint-Denis :

- Intervention de Monsieur Raymond Coëne,
- Intervention de Monsieur Claude Capillon,
- Intervention de Monsieur Pierre Facon,
- Intervention de Monsieur Ludovic Toro.

Adhésion du département à Paris-Métropole

- Intervention de Monsieur Ludovic Toro.

Modification du tableau des emplois

- Intervention de Monsieur Michel Teulet.

Aménagement du territoire - Réseau de communication très haut débit

- Intervention de Monsieur Pierre Facon.

Dossier d'approbation de la réalisation du Bld urbain de Clichy-la-Garenne et de Saint-Ouen

- Intervention de Monsieur Jean-Michel Bluteau.

Agenda 21 de la Seine-Saint-Denis : Intervention de Monsieur Raymond Coëgne

Monsieur le président, chers collègues, mesdames, mesdemoiselles, messieurs, l'élaboration de l'Agenda 21 de la Seine Saint-Denis, dont il est question aujourd'hui, m'évoque quelques remarques.

Cela fait maintenant plus de 16 ans, lors du Sommet de Rio en 1992 que l'Agenda 21 a été mis en place. La première élaboration à l'échelon local remonte à 1995. Notre département ne semble pas être très en avance en ce domaine.

Cependant, comme le dit le vieil adage, « mieux vaut tard que jamais ! »

Toutefois, il ne suffit pas d'être entité de taille pour créer son Agenda 21, ou du moins, pour agir de manière active et concrète. Certaines collectivités, de petites communes ne font pas autant de bruit, mais oeuvrent quotidiennement depuis des décennies pour préserver et mettre en valeur notre environnement, sans recevoir ni subvention ni financement à la hauteur des actions menées dans leur commune.

Comme vous le savez, rien ne se fait sans argent, pas même la préservation de l'environnement et le bien-être de nos concitoyens. En d'autres termes, ceux qui font le plus sont toujours les plus pénalisés. Ils s'attachent pourtant à offrir des conditions de vie décentes à la population tant malmenée dans notre département.

Une autre réflexion est apparue à la lecture de ce dossier. La Biennale de l'Environnement, tant critiquée par une partie de la majorité voulant purement et simplement la supprimer, ne serait-elle pas l'un des prémices de l'Agenda 21 de la Seine Saint-Denis ? Elle est sans conteste un rendez-vous unique pour informer, sensibiliser, écouter et débattre avec les acteurs de notre département et même au-delà des principes du développement durable, de préservation des ressources humaines, de justice sociale avec comme objectif, le mieux vivre des générations futures.

Vouloir à tout prix créer un document pour se fixer des buts à atteindre, pourquoi pas ? Mais je n'oublie pas que l'union est un combat. On l'a vu tout à l'heure.

N'oubliez pas, Monsieur le président, chers collègues que des initiatives et des projets existent déjà et fleurissent un peu partout dans notre département. Vous pouvez certes ne pas en revendiquer la paternité, mais il serait dommage de faire comme si rien n'avait été mis en place avant nous.

Je vous propose donc de travailler ensemble afin d'offrir aux Séquano-dionysiens un futur sain et prometteur. Je vous remercie de votre écoute.

Agenda 21 de la Seine-Saint-Denis : Intervention de Monsieur Claude Capillon

Mesdames, messieurs, chers collègues, le développement durable s'est imposé ces dernières années comme une priorité absolue. Il est de la responsabilité des décideurs locaux de mettre en oeuvre des projets de territoire cohérents et ambitieux face aux enjeux environnementaux, sociaux, économiques et culturels du développement durable.

Les collectivités territoriales qui s'engagent sur une démarche d'Agenda 21 font le choix de se doter d'un cadre de référence dont les grands principes ont été énoncés lors de la conférence de Rio en 1992.

L'élaboration d'un Agenda 21 suit une méthode et respecte des principes. En effet, en premier lieu, une phase de diagnostic partagé permet d'identifier les forces, les faiblesses, les menaces et les opportunités du territoire.

Cette analyse permet ensuite de définir les enjeux, les orientations prioritaires en matière de développement durable. Puis, vient l'élaboration d'un programme d'actions pour le XXIème siècle : l'Agenda 21 proprement dit.

Je reprends ces éléments fondamentaux, car je suis convaincu que sur un sujet comme celui-ci, il ne faut pas confondre vitesse et précipitation. Les décisions qui seront prises vont impacter durablement le développement de notre Département.

Un des critères essentiels du développement durable est la participation. Toutes les phases de la démarche doivent donner l'occasion d'informer, de débattre, d'évaluer et d'innover ensemble en impliquant tous les acteurs du territoire.

Vous admettez que, parmi les parties prenantes, les communes ne sont pas les moindres, d'autant que certaines ont déjà adoptées un agenda 21 local ou sont en train d'en élaborer un comme à Rosny-sous-Bois.

Aussi, suis-je en profond désaccord avec l'idée d'attendre une 3ème étape en 2009 après celle de la construction d'actions pour mener une concertation effective avec les communes au travers d'une approche dite territoriale de l'Agenda 21 de Seine-Saint-Denis.

En effet, vous ne pouvez pas, au stade déterminant dans la démarche qui est celui de la réflexion sur les enjeux et les objectifs, vous contenter d'associer timidement les communes par un simple appel à contribution adressé au maire en octobre dernier.

De plus, comment expliquez-vous qu'en temps normal, l'élaboration d'un Agenda 21 dure environ 2 ans, souvent même d'avantage, avec un an consacré au diagnostic partagé et qu'en Seine-Saint-Denis, dont on connaît la richesse, mais aussi la complexité, l'état des lieux soit expédié en à peine 3 mois ?

Depuis octobre dernier, parallèlement aux travaux du cabinet Acadie, une concertation expresse a été menée pour aboutir à la version finalisée d'un rapport comprenant le diagnostic et les orientations stratégiques de l'Agenda 21 départemental.

Cette version 4 du rapport du cabinet, enrichie de l'avis du conseil du développement durable et des contributions des internautes, est de bien meilleure qualité que la version diffusée en octobre. Cette nouvelle version apporte un cadre de référence clair en préambule.

Il préconise la conception d'écoquartiers, les constructions HQE ou reprend encore l'idée du vivre ensemble au travers de la citoyenneté et du multiculturel. Malgré cela, ce document traduit une vision approximative du développement durable. Il recouvre un champ trop vaste occultant partiellement la spécificité du développement durable combinant les composantes économiques, écologiques et sociales au lieu de les traiter séparément. L'environnement reste la clef de voûte du développement durable comme le rappelle les orientations prises à l'échelle internationale : sommet de la terre de Rio, conférence des Nations Unies sur le changement climatique de Poznan, paquet énergie climat de l'Union européenne affichant l'objectif des trois fois 20 : 20 % de réduction des émissions de gaz à effet de serre, 20 % d'économie d'énergie et 20 % d'énergie renouvelable d'ici 2020.

Agenda 21 de la Seine-Saint-Denis : Intervention de Monsieur Pierre Facon

Très rapidement, Monsieur le président, je dois dire que je suis assez étonné et même assis du fait que pratiquement toutes les personnes qui ont pris la parole ont essentiellement traité d'environnement, et que le seul qui ait rappelé que le développement durable inclut les trois thèmes que sont l'environnement, le social et l'économique, c'est Claude Capillon, et que l'aspect social comprend le handicap, plus qu'important, cité une seule fois dans ce document. Je suis extrêmement étonné que Pierre Laporte n'en ait absolument pas parlé.

Il me semble en tout cas que cet aspect du handicap devrait être beaucoup plus développé dans cet Agenda 21. Je vous remercie.

Agenda 21 de la Seine-Saint-Denis : Intervention de Monsieur Ludovic Toro

Je comprends les préoccupations de Florence et j'entends bien ta réponse sur les futures réunions de la 5ème, mais il me semble que sur des points aussi importants que l'ouverture des collèges le samedi matin, et tout ce que l'on pourra faire avec les parents, cela peut rentrer dans des sujets que l'on peut débattre en séance plénière.

La 5ème commission est importante, dans le passé..., je ne vais pas encore flatter Hervé Bramy (je ne te flatte pas Hervé, je te promets, c'est fini...!), mais sur des points aussi importants que l'ouverture du samedi le matin où il faudra forcément débattre avec l'Education nationale, attirer les parents, parler de la demi-pension (dans les 3 collèges de Clichy, je suis à 12 % de demi-pensionnaires), on doit en discuter tous ensemble en séance plénière.

Evidemment, il y a des efforts à faire. On pourra se voir tous les mois, si tu le veux Mathieu, mais je souhaiterais que l'on puisse mettre ce sujet à l'ordre du jour de l'une de nos prochaines séances plénières.

Adhésion du département à Paris-Métropole Intervention de Monsieur Ludovic Toro

Monsieur le Président, chers collègues, mesdames, messieurs, nous le savons tous, la question du futur de Paris et d'Ile-de-France anime nombre de rapports, de propositions et de projets.

Les autres métropoles européennes amies, mais aussi concurrentes, ont su mieux que nous s'adapter, évoluer et se développer très rapidement. Elles savent faire aboutir leurs projets dans des délais aujourd'hui impossibles à tenir pour nous. Il nous manque une vraie gouvernance à la hauteur de nos ambitions et pour celles que nous devrions avoir pour Paris et l'Ile-de-France.

Nos départements sont cloisonnés comme nos villes et chacun s'attache à développer au mieux sa collectivité en mettant parfois de côté l'intérêt plus régional. Trop d'acteurs interviennent qui ont une vision partielle du développement de Paris et de sa banlieue, paralysant totalement celle-ci : la région, le STIF, les départements, les villes, les intercommunalités et maintenant, Paris Métropole. Il faut nous attacher à décroiser tout cela pour donner à tous les Franciliens la possibilité de travailler, de vivre, de se déplacer sur un territoire cohérent, respectueux de l'environnement, dynamique et solidaire financièrement parlant. Oui, il faut une vision globale sur les transports, sur le logement, sur l'écologie, et il faut partager les richesses comme les pauvretés, les atouts comme les handicaps. Le syndicat mixte aurait pu être une bonne solution s'il n'avait manqué d'ambitions, et donc, de moyens, et s'il ne venait pas s'ajouter à un certain nombre de réflexions déjà bien avancées.

Plusieurs points doivent nous interpeller. Le Président de la République a nommé Christian Blanc, secrétaire d'Etat en charge du développement de la région capitale, afin de régler cette problématique. Christian Blanc rendra dans quelques mois les résultats d'une année de travaux, de réflexions, de consultations, qui sera la première esquisse de la vision de l'Etat sur la gestion de l'agglomération parisienne.

De plus, nous aurons bientôt une refonte de l'organisation de certaines collectivités de notre pays, comme la Région et le Département. Il n'est d'ailleurs pas impossible qu'un statut spécifique soit prévu pour l'Ile-de-France, et nous serions donc en première ligne pour cette expérimentation.

Dans ces conditions, ne vaut-il pas mieux attendre quelques mois les propositions gouvernementales, le choix des parlementaires pour, ensuite, décider de la structure la plus adéquate propre à s'articuler avec la loi ? Ne mettons pas en place une structure supplémentaire qui risque d'être obsolète assez rapidement et qui coûtera de l'argent à l'Etat et aux collectivités territoriales. Vous savez combien il sera difficile de dissoudre ce syndicat s'il n'a plus de raison d'être. A l'heure où nous devons plus que jamais faire des économies, ne finançons pas une structure en refusant de prendre en compte les changements qui s'annoncent dans un avenir très proche.

Aujourd'hui, nous n'avons pas les moyens humains, financiers et matériels suffisants pour faire de Paris Métropole autre chose qu'un syndicat mixte de propositions sans moyens.

Mes chers collègues communistes et socialistes, je vous ai souvent entendus, dans cette assemblée, en appeler à une intervention plus poussée et plus généreuse de l'Etat. Concernant la région capitale, l'Etat s'engage à prendre des initiatives et à impulser une dynamique forte. Ne faisons pas peser une contrainte financière supplémentaire sur notre collectivité en difficulté alors même que le Gouvernement est sur le point, dans quelques mois, de faire des propositions.

En outre, les statuts prévoient de plafonner le financement global du syndicat mixte à 1 M€ la première année. Qu'en sera-t-il pour les années suivantes ? Nous n'avons pas la garantie que nos contributions n'augmenteront pas.

Compte tenu des incertitudes financières qui pèsent sur notre Département dans les années à venir, avec des remboursements d'intérêts qui risquent de varier du simple au double d'ici 2010, est-il sage de s'engager à financer une structure aux contours flous dont nous ignorons ce qu'elle va nous coûter en 2009 ?

Monsieur le Président, allez-vous signer un chèque en blanc qui pourrait devenir toxique ?

A moins que tout cela ne soit qu'un moyen, ou qu'un prétexte, pour certains, de contrer, par une certaine précipitation, les futures initiatives gouvernementales. Cela revêtirait donc une orientation purement politique, mais cela me paraît impossible et tiendrait de la politique-fiction. Rappelons-le sans aucune malice : la composition du futur bureau issu des statuts donnerait une majorité de gauche par 19 voix contre 14.

J'attire votre attention sur l'article 18 de ces statuts, qui prévoit que les membres du syndicat Paris Métropole ne peuvent se retirer qu'avec l'accord de la majorité des suffrages exprimés. Nous ne pouvons cautionner une telle clause. En l'état actuel du rapport des forces politiques au sein de Paris Métropole, les collectivités de droite auraient, pour le moins, les pieds et les poings liés.

Oui, nous devons tous ensemble construire la future métropole parisienne les uns avec les autres, et non pas contre les autres. N'opposons pas l'Etat à certaines collectivités, car c'est improductif et générateur de confusion, d'immobilisme. Ce serait le contraire de notre souhait commun. Au final, les parlementaires décideront, car c'est leur mission, ils ont été élus pour cela. Nous n'avons pas, vous le savez, Monsieur le Président, Monsieur le Député, cette mission de réforme. N'opposons pas l'Etat et le gouvernement aux régions et aux départements.

Pour conclure, nous ne pouvons pas voter contre l'adhésion à ce syndicat car sa création est devenue une initiative indispensable et nous nous devons de saluer la volonté d'ouverture qui a présidé à ces travaux préparatoires. Cependant, pour toutes les raisons évoquées ci-dessus, nous ne pouvons approuver cette adhésion. Notre groupe s'abstiendra donc sur l'adhésion de notre département à Paris Métropole.

Notre volonté, comme la vôtre, est de faire avancer notre Département et notre Région. C'est pourquoi nous appuierons, avec le gouvernement, tous les projets qui nous sembleront à même de redonner à l'Île-de-France et à Paris l'importance et le rayonnement qui doivent être les leurs. Nous appuierons avec le gouvernement tous les projets qui nous sembleront à même de permettre aux Franciliens et aux Franciliennes de vivre dans une région dynamique, propre et solidaire. Attendons

ces quelques semaines pour voir ces propositions gouvernementales et pour trouver la structure la plus adéquate à Paris Métropole.
Je vous remercie.

Modification du tableau des emplois Intervention de Monsieur Michel Teulet

Monsieur le président, au cours de la dernière séance, nous avons examiné le rapport du cabinet Klopfer. Si ma mémoire est bonne - je pense qu'elle l'est -, ce cabinet avait fait part d'un certain nombre d'observations sur la situation financière du Département, en particulier sur un niveau de dépenses de fonctionnement qui était bien supérieur à la moyenne des départements. C'était l'une des causes d'un certain nombre de difficultés, faiblesse de l'investissement, dette très importante.

Dans ces dépenses de fonctionnement, ce même cabinet soulignait la part non négligeable des dépenses de personnels qui là aussi étaient bien plus importantes que la moyenne des départements de même niveau que nous et appelait aussi à une certaine prudence.

Aujourd'hui, nous sommes appelés à arrêter les tableaux des effectifs du Département. Il va s'enrichir de 373 emplois nouveaux.

Sur ces 373 emplois nouveaux, un certain nombre de créations sont nécessaires au fonctionnement du Conseil général et ses compétences, mais il aurait peut-être été souhaitable de remettre à plat l'ensemble du tableau des fonctionnaires de notre Département pour voir si des redéploiements n'étaient pas possibles plutôt que de créer 373 postes nouveaux et mieux les répartir afin de commencer la mise en application de mesures que vous ne manquerez pas de prendre, me semble-t-il.

Je n'imagine pas que ce rapport du cabinet Klopfer, qui a été très médiatisé, ne puisse aboutir qu'à une séance du Conseil général et rejoigne les multiples rapports qui dorment dans les tiroirs de toutes les instances publiques !

Il est un peu dommage que, dès la séance suivante, alors que l'on a mis le point sur un sujet vital, à savoir l'importance trop élevée du budget du personnel, nous n'en tirions aucune conséquence.

Notre groupe, qui n'est pas contre les créations d'emplois lorsque cela est nécessaire, mais constate qu'il n'y a aucun effort de réflexion sur ce tableau des effectifs et des emplois, s'abstiendra. [...] C'est bien ce que j'ai dit. Il fallait en profiter pour voir s'il n'y avait pas des possibilités de redéploiement. [...] Monsieur le Président, j'entends bien vos propos, d'ailleurs, j'ai souligné que ces créations sont incontournables, mais j'observe qu'en dehors de ces créations, on ne touche pas du tout à un seul emploi préexistant.

Si je vais au bout de votre raisonnement, cela veut dire qu'au niveau du tableau des emplois, nous sommes complètement liés. Quant à ce chiffre de la dépense de la masse salariale de notre collectivité, il est condamné à ne pas évoluer, si ce n'est à la hausse et aucune mesure ne peut être prise. Je ne crois pas que cela reflète votre état d'esprit.

Si l'on veut aboutir à rétablir la situation du budget, comme le concluait ce rapport (il parlait à l'époque de 53 M€ d'économies à faire), sauf à augmenter les impôts à due concurrence, il faudra bien que la masse salariale, qui n'est pas négligeable dans nos dépenses de fonctionnement, fasse l'objet d'un examen attentif.

Si vous me dites qu'aujourd'hui, il est un peu tôt par rapport au résultat de l'audit, je veux bien l'entendre, mais si vous me dites que c'est ainsi parce que cela ne peut pas être autrement, ce n'est pas une réponse qui va m'agréer.

Aménagement du territoire - Réseau de communication très haut débit Intervention de Monsieur Pierre Facon

Je viens de passer deux jours à Lyon à l'animation d'un séminaire sur les technologies et le très haut débit, c'est dire que je connais l'importance de ce projet Debitex pour notre Département.

Il a été très difficile de vous suivre pour le passage de ce point aujourd'hui en séance. Ce fut un peu le « bazar ». En effet, en l'espace de deux jours, on est passé de la suppression à la remise de ce point à l'ordre du jour avec des informations très divergentes émanant des deux vice-présidences des deux départements, de la direction, de Debitex, de M. Arnal. On peut se demander pourquoi ?

Y a-t-il eu des pressions extérieures qui ont été exercées montrant que l'on n'est pas sûr de ce que l'on veut faire ? Pourtant, une date limite pour les propositions et pour l'opérateur avait été retenue. A mon avis, il faut s'y tenir.

J'espère que ces tergiversations ne masquent pas une hésitation de la part de notre Conseil général pour démarrer ce projet ou une remise en cause de l'opérateur.

Ce projet doit démarrer et être mis en œuvre très rapidement, en tout cas avant la fin de l'année 2009. En effet, l'objectif étant bien ici d'arroser les zones économiques, les centres d'enseignement, les mairies en très haut débit.

Il ne faudrait pas se retrouver dépassé par d'autres acteurs locaux ou nationaux qui considéreraient que la mise en œuvre de ce très haut débit est trop longue. Il faut être volontaire sur ce projet. Je ne doute pas d'ailleurs que vous le soyez.

Ce projet, dont l'initiative revient au secteur public, avec deux départements au départ, sera conduit par le privé, mais subventionné par les acteurs publics. Même si juridiquement il ne s'agit pas de partenariats publics/privés, on peut parler de partenariat intelligent, car il va permettre à des milliers d'acteurs, de citoyens, d'accéder à ce très haut débit. On sait l'importance pour le développement économique et l'accès aux nouvelles applications qui sont de plus en plus consommatrices de bandes passantes.

A Neuilly-Plaisance, mais également dans beaucoup d'autres communes, nous attendons le passage de cette fibre optique très haut débit, car au-delà d'alimenter les lieux publics, il sera possible, pour des opérateurs comme Free, Orange ou France Télécom de venir se raccorder à ce « back-bone » en louant ses services à l'opérateur retenu. La population bénéficiera de ce très haut débit. Nous en sommes très satisfaits.

Les 430 kilomètres de câbles permettront le raccordement de près de 400 sites publics, 95 sites économiques. 120 000 logements seront raccordés, dont 95 000 les quatre premières années. C'est dire l'importance de ce projet pour nous tous. Il faut être très volontaire là-dessus.

Dossier d'approbation de la réalisation du Bld urbain de Clichy-la-Garenne et de Saint-Ouen Intervention de Monsieur Jean-Michel Bluteau

Monsieur le Président, mes chers collègues, mesdames, messieurs, je me permets d'intervenir à l'occasion de ce point de l'ordre du jour pour évoquer un aménagement de notre territoire à son extrême ouest et pour nous interroger sur les modes de transports en Seine Saint Denis et plus largement en banlieue parisienne. Le transport en voiture est celui qui est le moins favorisé, voire diabolisé par les aménageurs et, dans le même temps, plébiscité par les citoyens -paradoxe pour nous qui devons représenter nos habitants.

L'occasion nous est donnée d'aborder un projet iconoclaste puisque nous avons créé une voie pour automobiles. Certes il y aura une circulation douce, mais pas seulement. Je dirai tout le bien de

cette idée au moins pour l'intérêt des Clichois qui voient depuis trop longtemps des kilomètres de voitures dans leur centre-ville de la Porte Pouchet jusqu'à l'hôpital Beaujon. Créer un boulevard urbain est donc une excellente idée, sauf que le pont de Gennevilliers est un passage obligatoire pour liaisonner Clichy et Saint-Ouen à l'A15 et l'A115. Celui-ci va conserver un défaut qui ne résoudra rien, suite à la création de ce boulevard, mais j'en parlerai à la fin de mon propos.

Par ailleurs, les voies sur berge RD1 et RD7 étant déjà saturées aux heures de pointe, elles ne seront pas non plus un exutoire aux voitures passant par là. J'aurais peut-être mal compris le sens de l'étude à mener sur ce sujet puisqu'il fut abordé en commission n° 2 où les quelques présents regrettèrent qu'un éclairage n'ait pu être porté par une autorité du domaine des transports ou bien par un connaisseur du secteur géographique. Je suis sûr que l'appel de Stéphane Troussel lors de la séance précédente finira par être entendu, bien que la forme utilisée par notre collègue était assez peu élégante.

Le débat pourrait être passionnant, car au-delà du Buxo, c'est bien l'avènement des boulevards urbains qui nous intéresse. L'Agenda 21, sur lequel je ne viendrai pas ajouter une contribution supplémentaire au débat très particulier, s'attarde notamment sur le devenir des nationales récupérées à l'État dans le cadre de la décentralisation.

Il est proposé entre autres que les RN1, RN2, RN3 deviennent elles aussi des boulevards urbains. Saluons ces actes qui intègrent les routes et l'usage que nos habitants en feront une nouvelle fois et pour le malheur de certains : la voiture (?). Il ne faut pas leur jeter la pierre ou les victimiser comme on peut le voir dans de grandes collectivités par delà le périphérique, mais il faut au contraire intégrer la réalité tout en l'adaptant, continuer à promouvoir et à développer les transports en commun, bien sûr.

Je vous donne un exemple qui m'est proche, la RN 302. Son parcours depuis la porte de Montreuil vers la Seine-et-Marne traversant les cantons de Montreuil, Rosny, Villemomble et Gagny est, dans son tronçon le plus large, empruntée par près de 48 000 véhicules par jour. Certes, cela est moindre que sa plus proche voisine la RN3 qui frôle un trafic entre le pont de Bondy et la porte de Pantin à plus de 60 000 véhicules par jour. Au même titre, il est urgent de s'occuper de ces axes dévoyés dans leur usage traversant notre Département. Mme Mahéas, si elle continuait à siéger ici, ne manquerait pas de faire remarquer que nous ne sommes pas là pour faire nos courses.

Toutefois, Monsieur le Président, plusieurs courriers vous ont été adressés et je vous remercie d'accorder votre attention sur la demande de requalification de la RN 302. C'est bien l'aspect environnemental de notre Département qui est visé au travers de ces axes de transport.

Nous souscrivons complètement à l'amélioration de notre paysage, de notre urbanisme mais aussi de notre modernisme. Nous devons le faire avec intelligence et pragmatisme pour être sûrs que pour la Seine Saint-Denis il y ait amélioration des routes.

Néanmoins, il me semble opportun que les études à mener se fassent en imaginant quoi faire de la voiture en amont et en aval. Pensez au pont de Gennevilliers et à sa largeur car, créer une nouvelle route c'est bien, mais à sa sortie le pont sera toujours à deux fois une voie. La future réalisation du Buxo devra l'intégrer, sinon les onze premiers millions d'euros -pour notre part 4,6 M€- auraient été dépensés pour rien. En ces périodes d'économie à réaliser, ce serait dommage.